

## **Procès-verbal et Compte-rendu du Comité Syndical du 11 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril, le Comité du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) dûment convoqué en séance ordinaire, et en application des articles L 2121-7, L 2122-8, par renvoi de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à 18h30 à la Maison Bleue à Haute-Goulaine sous la présidence de Monsieur Thierry COIGNET.

### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Sèvre et Loire

Mr COIGNET Thierry, Mme COUILLAUD Jeanine,  
Mme LAURENT Marie-Madeleine, Mr MARCHAIS  
Jean-Pierre, Mme ARBERT Claudie, Mr ROUSSEAU  
Gérard, Mr TEURNIER Jean, Mr CHARPENTIER Joël  
Mme METRO Chantal, Mr BERNARD Stéphane  
Mr CHARPENTIER Jean-Louis

Nantes Métropole

Haute-Goulaine

Basse-Goulaine

La Haie-Fouassière

Clisson Sèvre Maine Agglo

Mr RENAUD Serge

Communauté de Communes Sèvre et Loire :

Pouvoir donné à Mr CHARPENTIER Joël de la part de  
Mr DAVID Stéphane

Etaient également présents :

- Mme LE ROY Laurence, Mr BRICARD Philippe, Mme MERLET Véronique

Est nommé secrétaire, Mr CHARPENTIER Joël

### **AFFAIRES GENERALES**

Monsieur COIGNET Thierry souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

#### ***1 - Approbation du PV du 28 mars 2019***

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques concernant le PV du 28 mars 2019.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve le PV à l'unanimité,**

## **2 - Approbation du compte administratif 2018**

Mr COIGNET Thierry : Concernant le compte entretien de voies et réseaux, tout ce qui était prévu dans le CT n'a pas été réalisé car nous étions trop tard dans la saison, le temps ne nous le permettait pas. Les travaux ont donc été reportés sur mai 2019.

Mr COIGNET Thierry : Concernant le contrat que nous avons avec la SAUR : Nous sous-traitons la partie ouvrage, nous avons un cahier des charges avec la SAUR, elle assure la maintenance de la station de pompage. On est en discussion avec eux car ce n'est pas complètement au point actuellement, on doit les rencontrer au mois de mai.

Mr CHARPENTIER Joël : C'est peut-être à cause du changement de directeur. Auparavant c'était Joël Giraud.

Mr COIGNET Thierry : Effectivement Mr GIRAUD Joël est parti il connaissait très bien le système, il anticipait en fonction de la météo. Aujourd'hui ce n'est pas satisfaisant on propose de former leurs personnels pour qu'ils puissent intervenir et anticiper en fonction de la météo, comme le faisait Mr GIRAUD Joël.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Cela faisait 30 ans que Mr GIRAUD Joël s'occupait des ouvrages il connaissait le terrain.

Mr COIGNET Thierry : Concernant Polleniz nous avons reçu une personne de chez eux. Jusqu'à présent on payait 16 000 euros mais en 2018 ils nous ont demandé 41 000 euros. Nous ne savons pas en tant qu'organisme public, rétribuer directement des piégeurs de ragondins. Nous sommes dans l'obligation de passer par un organisme agréer OVS. Il n'y a que Polleniz qui a cet agrément. Nous les avons rencontrés, ils nous ont expliqué qu'auparavant ils avaient un financement par le département ce qui n'est plus le cas maintenant et c'est pour cette raison que les factures ont augmentées. Nous lui avons demandé de revoir ce devis, nous avons enlevé tout ce qui n'était pas obligatoire et nous venons juste de recevoir le nouveau devis qui est maintenant de 18 842 euros. Polleniz rétribue directement les piégeurs.

Il faut savoir que les communes doivent prendre la cotisation de base obligatoirement pour être couvert en cas de problème.

Mr CHARPENTIER Jean Louis : Polleniz à une situation de monopole.

Mr MARCHAIS Jean-Pierre : Le Syndicat peut-il faire un article à passer dans les bulletins des communes pour recruter des piégeurs. Cela aurait plus de poids si l'on indique que c'est Loire et Goulaine qui recherche des piégeurs.

Mr COIGNET Thierry : Oui on peut préparer un texte à faire paraître dans les bulletins municipaux.

Le Comité Syndical après s'être fait présenter le Compte Administratif par Mme MERLET Véronique,

Considérant que Mr COIGNET Thierry ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'année 2018 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- **Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.**

### 3 - Affectation du résultat 2018

Concernant l'approbation de l'affectation du résultat 2018, Il est proposé d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de 209 108,80 € à l'article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" de la section d'investissement et de reporter le reste du résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de 244 143,47 € à l'article 002 "résultat de fonctionnement reporté". Le résultat déficitaire d'investissement d'un montant de -209 108,80 € est reporté à l'article 001 "déficit d'investissement reporté de la section investissement" selon tableau ci-dessus.

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice 2018</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	164 528,62
<b>B Résultats antérieurs reportés 2017</b> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	288 723,65
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>453 252,27</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement 2018</b> (précédé de + ou -)	-13 949,18
<b>E Solde d'exécution d'investissement reporté 2017</b> (précédé de + ou -)	-130 135,12
<b>D 001 (besoin de financement)</b> R 001 (excédent de financement)	<b>-144 084,30</b>
<b>F Solde des restes à réaliser d'investissement 2018</b> Besoin de financement	<b>-65 024,50</b> -65 024,50
Excédent de financement	0
<b>Besoin de financement</b>	<b>-209 108,80</b>

Mr MARCHAIS Jean Pierre : Ces variations importantes sur les chiffres sont liées aux travaux en cours ?

Mme LE ROY Laurence : Ce sont pour la grande majorité les travaux du CT qui sont reportés.

Mr COIGNET Thierry : Notamment des travaux prévus en 2018 qui n'ont pas pu être réalisés du fait du temps et qui sont reportés en 2019.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- Approuve l'affectation du résultat 2018 à l'unanimité,

### 4- Approbation du compte de gestion 2018

Mr COIGNET Thierry précise que le compte de gestion 2018 a été joint à la convocation du Comité Syndical.

Mr Loyer receveur n'est pas présent pour le détailler.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- Déclare à l'unanimité que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

## 5 - Participations EPCI 2019 pour le volet Hydraulique

Les montants des participations des EPCI pour 2019 sont présentés ci-dessous :

EPCI	Surface BV	Critère 1 Surf BV (50%)	Population INSEE	PF/hab. EPCI	Coeff. De pondération PF/hab. EPCI	Pop pondérée par PF	Critère 2 Pop pondérée par PF (50%)	Répartition future (Critère 1 + Critère 2)	Répartition future (Critère 1 + Critère 2)
<b>NANTES METROPOLE</b>	966	2,5%	9 095	553	1,74	15 803	13,4%	<b>16,0%</b>	<b>61 460</b>
<b>CA CLISSON SEVRE ET MAINE</b>	2 563	6,7%	10 609	316	0,99	10 524	8,9%	<b>15,6%</b>	<b>60 391</b>
<b>CC SEVRE ET LOIRE</b>	15 468	40,7%	39 205	265	0,83	32 667	27,7%	<b>68,4%</b>	<b>263 615</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 997</b>	<b>50,0%</b>	<b>58 909</b>	<b>318</b>		<b>58 995</b>	<b>50,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>385 466</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- De prendre en compte les derniers chiffres du recensement connus ainsi que le potentiel fiscal au 01 janvier 2019.

## 6 - Participations Communales et Intercommunales 2019, volet Animation-Découverte

Les montants des participations des Communes et des EPCI pour 2019 sont présentés ci-dessous :

	Population totale	Participation sur la base de 1,76 €/hab.
<b>Basse-Goulaine</b>	<b>9 095</b>	<b>16 007</b>
<b>Communauté de Communes Sèvre et Loire</b>	<b>39 205</b>	<b>69 001</b>
<i>Divatte-sur-Loire</i>	6 811	11 987
<i>Le Landreau</i>	3 263	5 743
<i>Le Loroux-Bottereau</i>	8 267	14 550
<i>La Remaudière</i>	1 295	2 279
<i>Saint Julien de Concelles</i>	7 004	12 327
<i>La Chapelle Heulin</i>	3 309	5 824
<i>Vallet</i>	9 256	16 291
<b>La Haye Fouassière</b>	<b>4 731</b>	<b>8 327</b>
<b>Haute-Goulaine</b>	<b>5 878</b>	<b>10 345</b>
<b>TOTAL</b>	<b>58 909</b>	<b>103 680</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De prendre en compte les derniers chiffres du recensement connus au 01 janvier 2019 et de maintenir la participation à 1.76 €/habitant.

## 7- Approbation du Budget Primitif 2019

Le Président Mr COIGNET Thierry demande à Mme MERLET Véronique de présenter le BP 2019. Il est rappelé que les grandes orientations du Budget 2019 ont été discutées à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire du 28 mars 2019.

La section de fonctionnement s'équilibre à 932 202.91 euros :

Dépenses Fonctionnement		BP 2019
11	Charges à caractère général	243 270,27
12	Charges de personnel	233 956,00
22	Dépenses imprévues	17 056,64
23	Virement à la section d'investis.	310 650,00
65	Autres charges de gestion	36 800,00
66	Charges financières	1 970,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00
42	Opé. d'ordre	82 500,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>932 202,91</b>

  

Recettes Fonctionnement		BP 2019
002	Excédent antérieur Prévisionnel	244 143,47
70	Produits des services Redevance + Animation	1 500,00
74	Dotations et participations Subv.	672 259,44
77	Produits exceptionnels quote part subv	14 300,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>932 202,91</b>

Mr BRICARD Philippe : Concernant l'augmentation du compte locations mobilières. Nous allons changer de prestataire de service. On n'était pas tout à fait aux normes pour le transport de la pelle. On prenait l'entreprise VAL 3T uniquement pour la location du camion pour transporter la pelle, mais il était catégorie 1 alors qu'il nous faut une catégorie 2. On va donc changer d'entreprise qui assure tout le service : Le camion catégorie 2 les chauffeurs et une voiture pilote.

Mr COIGNET Thierry : Nous avons reçu deux devis, nous avons pris le mieux disant et le plus souple, c'est une entreprise de Geneston. Pour cette année nous sommes obligés de faire comme cela, mais nous allons réfléchir pour l'année prochaine. On a une pelle qui n'a pas beaucoup d'heures de travail mais qui coûte cher en réparation. On doit intervenir en catastrophe pour les réparations comme l'été dernier avec 11 000 euros pour les chenilles. Il faut réfléchir pour l'année prochaine et voir si l'on fait de la location ou alors choisir une autre solution.

Mme LE ROY Laurence : Concernant le contrat de maintenance de la SAUR il y a une augmentation par rapport à 2018 car notre contrat de 15 ans arrivait à échéance en 2018. On a refait un contrat de 4 ans renouvelable 2 fois 3 ans. Les montants qui dataient de 15 ans ont été réévalués.

Mr COIGNET Thierry : On prévoit l'arrivée d'un service civique. Mais en attendant il faut prendre quelqu'un pour la communication sur les travaux, sur la renaturation. Il faut que l'on puisse communiquer sur les actions que l'on mène, il faut faire quelque chose de pédagogique. On essaie de voir si l'on peut trouver un stagiaire pour deux mois pour mettre tout ça en œuvre. Ce travail sera ensuite consolidé par le service civique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Adopte à l'unanimité, le Budget Primitif Section de Fonctionnement.**

La section d'investissement s'équilibre à 878 589.14 euros :

Dépenses Investissement		BP 2019
001	Déficit antérieur reporté Prévisionnel	209 108,80
020	Dépenses imprévues	10 037,14
040	Transferts entre section	14 300,00
16	Emprunts et dettes	9 200,00
20	Immobilisations incorp.	69 448,00
21	Immobilisations corp.	566 495,20
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>878 589,14</b>

Recettes Investissement		BP 2019
021	Virement de la section de fonct.	310 650,00
040	Opé. ordre	82 500,00
13	Subventions	257 148,34
10	Dotations fonds divers	228 290,80
16	Emprunt	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>878 589,14</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Adopte à l'unanimité, le Budget Primitif Section d'investissement**

Mr COIGNET Thierry : Avez-vous des questions ?

MR MARCHAIS Jean-Pierre : Avez-vous eu des retours des vigneron par rapport aux gelées des derniers jours concernant le niveau du marais ?

Mr COIGNET Thierry : Ici non. Peut-être sur la Chapelle-Heulin ?

Mr TEURNIER Jean : Non, Même si le marais avait été plus haut je ne pense pas que cela aurait empêché la gelée.

Mr CHARPENTIER Jean-Louis : Il n'y a pas eu du tout de brouillard

Merci la séance est levée